

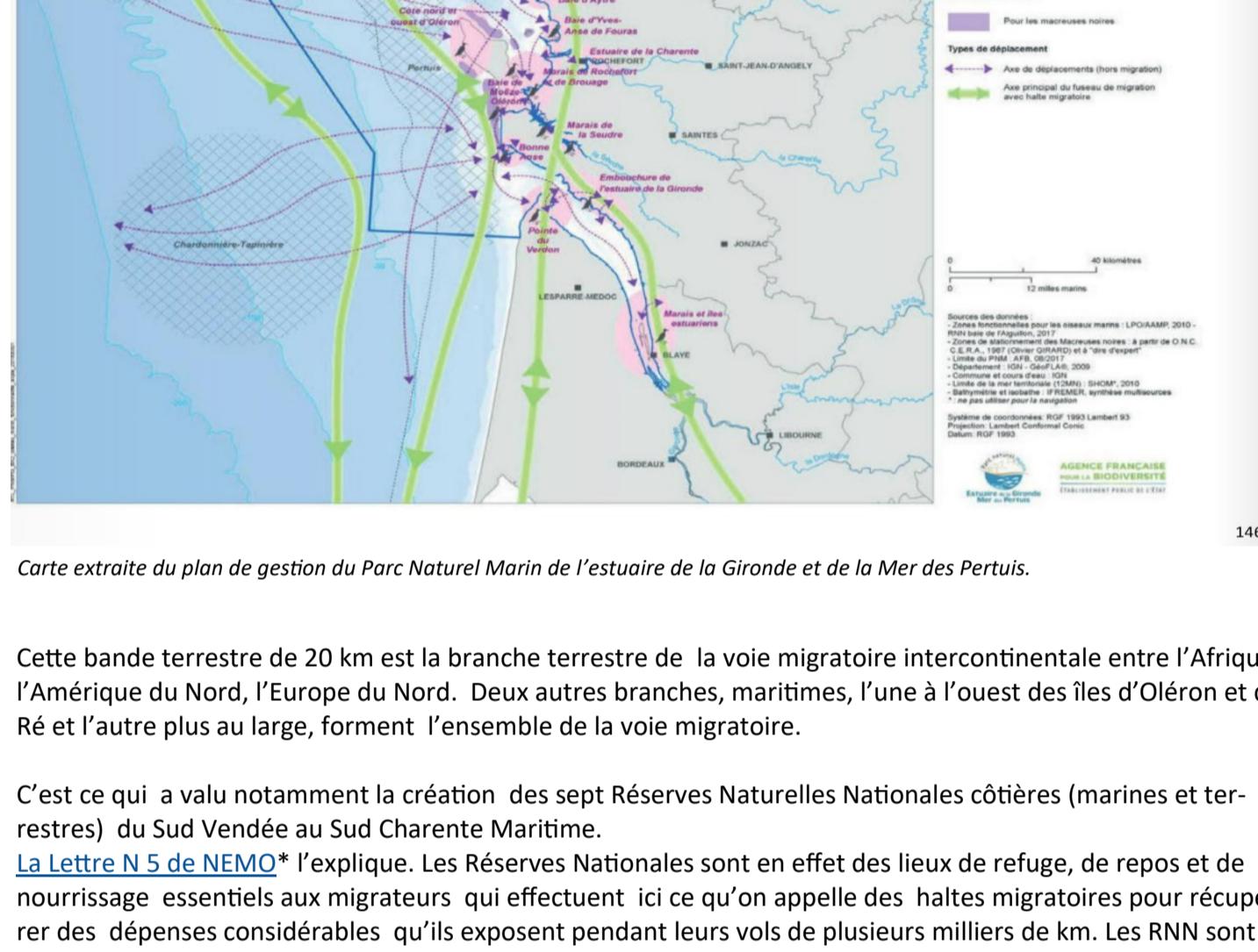


Objet: Information sur le tracé migratoire intercontinental passant sur les communes de l'agglomération de La Rochelle

Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Chères et chers élus,

Depuis des millénaires des espèces animales, oiseaux, chiroptères appelés communément chauve-souris, et même des insectes, empruntent une voie migratoire intercontinentale entre le continent africain et le continent nord-américain et entre le continent africain et le continent nord-européen. C'est un tracé migratoire d'importance mondiale qui est appelé par les scientifiques et les naturalistes le **fly way** ... Il est utilisé par des millions d'oiseaux, de chauve-souris, d'insectes migrants plusieurs mois par an dans les déplacements Sud-Nord puis Nord-Sud.

En France, ce tracé migratoire passe par la Charente Maritime, plus particulièrement sur sa bande côtière entre le trait de côte et une ligne d'environ 20km à l'intérieur des terres, et notamment sur la territorialité de la CDA de La Rochelle dont votre commune fait partie.



Carte extraite du plan de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Cette bande terrestre de 20 km est la branche terrestre de la voie migratoire intercontinentale entre l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Europe du Nord. Deux autres branches, maritimes, l'une à l'ouest des îles d'Oléron et de Ré et l'autre plus au large, forment l'ensemble de la voie migratoire.

C'est ce qui a valu notamment la création des sept Réserves Naturelles Nationales côtières (marines et terrestres) du Sud Vendée au Sud Charente Maritime.

La Lettre N 5 de NEMO* l'explique. Les Réserves Nationales sont en effet des lieux de refuge, de repos et de nourrissage essentiels aux migrants qui effectuent ici ce qu'on appelle des haltes migratoires pour récupérer des dépenses considérables qu'ils exposent pendant leurs vols de plusieurs milliers de km. Les RNN sont notamment celles de Moëze-Oléron, baie d'Yves, baie de l'Aiguillon, Lilleau des Niges dans l'île de Ré, puis en Vendée Saint-Denis du Payré, Casse de la Belle Henriette à la Tranche sur mer etc ...

On peut rajouter aux RNN des espaces refuges plus petits comme la réserve de Pampin à l'Houmeau ou le marais de Tasdon (en cours de réhabilitation) qui s'ajoutent aux surfaces importantes des RNN.

Ce sont des lieux d'observations, de comptages et de baguages très documentés sur le plan scientifique par le Museum National d'Histoires Naturelles de Paris (MNHN), l'OFB et les associations naturalistes locales (LPO, NE 17) qui les suivent et y effectuent notamment des baguages.

CAPRES-AUNIS et le collectif NEMO souhaitent attirer votre attention sur cette voie migratoire d'importance mondiale très empruntée notamment par les oiseaux terrestres, au moment où vous engagez une réflexion en cours d'instruction, sur un Guide Paysager de la communauté d'agglomération, guide qui ne tient aucunement compte de ces tracés migratoires.

La CDA dans le cadre de ses ambitions climatiques et énergétiques (notamment l'installation de plusieurs dizaines d'éoliennes sur la territorialité de la CDA) doit tenir compte de cette situation qui engage sa responsabilités sur le plan écologique, particulièrement pour la préservation d'espèces migratrices protégées par les réglementations nationales et internationales. La problématique est d'ailleurs identique pour les projets éoliens marins d'Oléron et leurs extensions sur plusieurs milliers de km².

Il paraît donc impératif, au vu des enjeux écologiques posés, d'abandonner le projet d'implantation de plusieurs dizaines d'éoliennes sur la CDA de La Rochelle. Les études scientifiques prouvent en effet sans conteste que les éoliennes situées dans les zones concentrant les densités d'oiseaux et de chauve-souris (Natura 2000, voies migratoires ...) occasionnent une forte mortalité de ces espèces.

Nous profitons de ce courrier pour vous inviter à la réunion d'information que CAPRES-AUNIS et le collectif NEMO organisent le 11 janvier 2022 à Dompierre (Foyer Rieux) à 18h30.

Nous vous souhaitons, chères et chers élus, une bonne lecture de ce courrier d'information,

Ainsi que de bonnes fêtes de fin d'année dans notre magnifique département de Charente Maritime.

Pour CAPRES-AUNIS

Pierre RIVAUD

Président de CAPRES-AUNIS

Membre de NEMO

•

Catherine NORMANDIN

Avocate Honoraire,

Ex Vice-Présidente Poitou-Charentes

Pour NEMO

Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise

Membre de NEMO

Adrien SOISMIER

Directeur informatique

Membre de NEMO

* NEMO : le collectif Non à l'Éolien Marin d'Oléron et ses extensions